



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 octobre 2012

L'an deux mil douze et le **vingt six octobre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane THIBERT, Maire.

**Présents** : Mmes Christiane THIBERT, Patricia DUBOIS, Solange DUMAS, Claude ROLLIN, Mrs Franck FURTIN, Christian HARTWICH, Benoit JABOULET et Dominique VIOT.

**Absents représentés** :

Colette BERGER donne pouvoir à Franck FURTIN

Jean-Pierre BOURGEOIS donne pouvoir à Claude ROLLIN

Nicole NAVARRO donne pouvoir à Christiane THIBERT

**Absent excusé** : Michel ARIES

**Absent non excusé** : Pascal GUILLON

**Secrétaire de séance** Dominique VIOT

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : **11**

Date de la convocation : 22 octobre 2012

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Dominique Viot a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de séance du 28 septembre est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 26 octobre 2012.

**Ordre du jour**

- **Autorisation signature nouveau contrat groupé intercommunal enfance jeunesse avec la CAF**
- **Nomination du coordonnateur communal d'enquête pour le recensement 2013**
- **Décision Modificative n°3**
- **Instauration du Droit de Prémption Urbain sur le territoire de la commune**
- **Autorisation signature convention avec l'AJC « Ados »**

**Délibérations** :

**Objet : N°28 Autorisation signature nouveau contrat groupé intercommunal enfance jeunesse avec la CAF**

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer le nouveau contrat groupé intercommunal enfance jeunesse avec la CAF (Caisse d'Allocation Familiale de l'Ain) pour 2012 à 2015.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité des membres présents et représentés Madame le Maire à signer le nouveau contrat groupé intercommunal enfance jeunesse avec la CAF (Caisse d'Allocation Familiale de l'Ain) pour 2012 à 2015.**

**Objet : N°29 Nomination du coordonnateur communal d'enquête pour le recensement 2013**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2013 ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de désigner Madame Solange DUMAS, 1<sup>ère</sup> adjointe, coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.**

**Objet : N°30 Décision Modificative n°3**

Le compte 1641 doit être approvisionné d'un montant de 2 500,00€ pour le capital de l'emprunt. Cette somme sera débitée au compte 020.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés, cette modification budgétaire pour un montant de 2 500,00 €.**

**Objet : N°31 Instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Garnerans suite à l'approbation du PLU**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22-15° ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;

Vu le PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2012 ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple, sur les secteurs du territoire communal UA, UB, 1AU et 2AU lui permettant de mener à bien sa politique foncière ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs UA, UB, 1AU et 2AU du territoire communal et dont le périmètre est précisé au plan ci-annexé, suite à l'approbation du PLU.**

**Objet : N°32 Autorisation signature convention avec l'AJC « Accueil Ados »**

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention avec l'AJC « Accueil Ados ».

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : AUTORISE à l'unanimité des membres présents et représentés Madame le Maire à signer la convention avec l'AJC concernant « l'Accueil Ados ».**

## Rapports Commissions

### Action sociale et culturelle

Repas du CCAS le 18 décembre avec le même animateur que l'année dernière.  
Le CLIC organise le jeudi 15 novembre prochain une réunion publique sur les arnaques.  
Lors de sa réunion du 20 septembre dernier, il a exposé un projet d'extension de la MAIA (Maison pour l'Autonomie et de l'Intégration des Malades Alzheimer) pour améliorer la prise en charge des personnes concernées sur le territoire de la Communauté de Communes.

### Finances

Fin octobre 54 % du budget de fonctionnement dépensé.  
La DGE (dotation globale d'équipement) pour 2013 devrait être revue à la baisse.

### Communication

La note d'info n°22 vient d'être distribuée.  
Réunion Fête du Village le 14 novembre prochain à 18 h 30.

### Urbanisme et environnement

Le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels se porte acquéreur d'une parcelle de 4 500 m<sup>2</sup> de terrain sur la commune pour préserver les zones humides pour une valeur de 400 € 00.

Fibre optique : un retard sur la mise en place des coffrets NRO. Les câbles sont en partie tirés.

Le passage de l'Avanon a été réalisé.

## Questions / informations diverses

- Commémoration : 11 novembre à 10 h 00
- Cérémonie des Vœux : 5 janvier 2013
- Recensement : 17 janvier au 16 février 2013

La séance est levée à 23 h 00.

**Prochain Conseil le Vendredi 30 novembre 2012 à 20 h 30**

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus*

*Le Maire,*

**Christiane THIBERT.**